



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juillet 2021
Français
Original : anglais

Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

Trente et unième rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis mon précédent rapport, daté du 22 avril 2021 (S/2021/395).

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles

2. L'identification des Koweïtiens et des nationaux d'États tiers portés disparus a continué d'avancer au cours de la période considérée. Le 11 juillet, le Ministère koweïtien des affaires étrangères a annoncé que les analyses ADN portant sur les dépouilles de 10 nouvelles personnes, transférées d'Iraq au Koweït en août 2019, avaient été achevées. Ces analyses ont permis de conclure de façon probante que les dépouilles étaient celles de 10 personnes figurant sur la liste des personnes portées disparues depuis 1991 tenue par le Koweït. Le Ministère a communiqué les noms de ces 10 personnes et confirmé qu'il avait prévenu leurs familles respectives. Le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies a relaté ces faits nouveaux dans des lettres identiques datées du 14 juillet (S/2021/654). Le Koweït y remerciait le Gouvernement iraquien, les membres de la Commission tripartite et de son Sous-Comité technique, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) d'avoir contribué à l'action menée pour déterminer le sort des 10 personnes portées disparues.

3. La MANUI a assisté en qualité d'observateur à la 116^e réunion du Sous-Comité technique, tenue au Koweït le 20 juin, et à la cinquante et unième session de la Commission tripartite, tenue à Bagdad le 22 juin, qui, en raison du maintien des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont été organisées selon un format hybride, en présentiel et en ligne.



4. À la réunion du Sous-Comité technique, les membres de celui-ci ont félicité le Représentant du Koweït, Rabea al-Adsani, pour sa récente nomination au poste d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire chargé des Koweïtiens prisonniers ou portés disparus et souhaité la bienvenue à la nouvelle chef de la délégation saoudienne, Haifa Hassan Al-Gaith.

5. Le représentant de l'Iraq a rendu compte au Sous-Comité technique du travail mené par le Ministère iraquien de la défense, en coordination avec le Service national du renseignement, pour retrouver deux témoins susceptibles de posséder des informations concernant le site de Tell Cheïkhiya à Samaoua (province du Mouthanna), ainsi que de l'action menée par le Ministère pour se procurer davantage d'éléments d'information sur un autre site de Samaoua. Comme indiqué à la 113^e réunion du Sous-Comité technique, tenue en septembre 2020, c'est le Gouverneur du Mouthanna qui avait fourni des renseignements à cet égard. Le Ministère avait soumis une demande au Secrétariat général du Conseil des ministres en vue d'obtenir des renseignements de la part du Gouverneur de Samaoua. Le représentant du Koweït a réaffirmé l'importance du site de Samaoua, qui, comme cela avait déjà été souligné à la 42^e réunion du Sous-Comité technique, en 2003, était prometteur.

6. En ce qui concerne les points d'intérêt possibles repérés sur les sites de Karbala, le CICR a indiqué que des pourparlers étaient en cours avec l'un des membres du Sous-Comité technique concernant la possibilité de mettre en place un mécanisme officiel d'échange de données, qui permettrait de simplifier et d'accélérer la procédure de demande d'analyse des images satellites. Le représentant de l'Iraq a précisé qu'une telle analyse faciliterait le repérage d'autres lieux où des fouilles pourraient éventuellement être menées. Le représentant du Koweït a également souligné qu'en parallèle de cette analyse, il était crucial de remonter la piste de nouveaux témoins potentiels, car c'était là une technique efficace : l'emplacement de trois des quatre sites de Karbala déjà repérés avait été déterminé grâce à des témoignages.

7. Pour ce qui est du site de Salman Pak (le cimetière), le représentant de l'Iraq a déclaré que le 13 juin, le Ministère iraquien de la défense, en coopération avec les autorités locales, avait mené une mission sur le terrain en vue de faire le point sur le projet de remise en état de nombreuses sépultures détruites, dont l'objectif était de permettre de mettre en évidence les tombes sans nom et donc de mieux orienter la recherche des personnes portées disparues dans cette zone. L'administration locale et les familles de la région avaient remis en état et marqué un grand nombre de sépultures, et les représentants des autorités religieuses continuaient, dans leurs prédications, d'exhorter les familles qui ne l'avaient pas encore fait à mener à bien ces démarches. Le représentant du Koweït s'est félicité de ces efforts et a rappelé que le cimetière de Salman Pak accueillait les tombes de 11 Koweïtiens exécutés sur décision d'un tribunal militaire. La remise en état et le marquage des tombes permettraient de mieux cerner la zone d'intérêt du site, ce qui pourrait contribuer à faciliter la recherche des personnes portées disparues.

8. Dans le prolongement de son dernier exposé au Sous-Comité technique, à l'occasion duquel il avait indiqué que le site de Khamissiyé était important et qu'il fallait continuer de l'explorer, le représentant de l'Iraq a déclaré qu'une mission de repérage avait été menée dans cette zone les 16 et 17 juin, sur la base d'informations données par un témoin lors de la dernière visite conjointe sur le terrain, en 2019. Cette mission avait été organisée en vue d'examiner si le sol du site avait subi des modifications et de déterminer quel matériel serait nécessaire pour mener à bien les travaux d'excavation. Ses résultats seraient communiqués au Sous-Comité technique dès que le rapport serait prêt.

9. Faisant le point sur les informations concernant la base navale située au Koweït dont il avait été question à la 114^e réunion du Sous-Comité technique, tenue en janvier, le représentant du Koweït a déclaré qu'une mission de repérage avait été menée dans cette zone, à partir d'un croquis du site dessiné par un témoin et dépourvu de tout autre renseignement. Compte tenu de l'étendue de la zone concernée, il s'était avéré difficile de repérer ou de circonscrire des endroits précis où mener des fouilles axées sur la recherche d'une seule dépouille humaine. Il importait donc de faire venir au Koweït le témoin en question, avec le concours de l'Iraq et du CICR. Le représentant de l'Iraq a répondu qu'une telle visite avait déjà été autorisée et qu'elle pourrait avoir lieu lors de la prochaine réunion du Sous-Comité technique ou à tout autre moment choisi d'un commun accord.

10. Le représentant de l'Iraq a informé le Sous-Comité technique que le Ministère iraquien de la défense continuait de donner suite aux informations concernant le site de Mahaouïl, situé dans la province de Babel (Iraq). Il a rappelé que le Ministère s'était engagé à diffuser des appels à témoins dans les médias tous les trois mois et annoncé qu'un nouveau modèle d'appel à témoins, élaboré en coordination avec le service médias du Ministère, serait bientôt prêt et soumis au représentant du Koweït afin que ce dernier puisse formuler des observations.

11. Le 22 juin, à sa cinquante et unième session, la Commission tripartite a renouvelé le mandat du Sous-Comité technique et le statut d'observateur officiel de la MANUI. Elle a confirmé le classement officiel des dossiers de neuf personnes portées disparues depuis 1991, dont les dépouilles avaient été identifiées grâce à des tests ADN concluants effectués par le Koweït. Ces dossiers concernaient huit personnes qui figuraient sur la liste officielle des prisonniers de guerre et des personnes portées disparues tenue par le Koweït et un national saoudien de la liste officielle des personnes portées disparues établie par le Royaume d'Arabie saoudite. La Commission a également annoncé le classement officiel d'un dossier concernant un soldat iraquien. Depuis novembre 2020, elle a classé 30 dossiers ayant trait à des personnes portées disparues depuis 1991 : 28 d'entre eux ont pu être mis en correspondance avec la liste officielle de personnes portées disparues tenue par l'État du Koweït ; 1 avec la liste établie par le Royaume d'Arabie Saoudite ; 1 avec celle de la République d'Iraq.

12. Pendant la session, le représentant de l'Iraq a réaffirmé que son gouvernement s'employait à tirer parti des nouvelles technologies, telles que les images satellites, pour élucider tous les cas de Koweïtiens et d'Iraqiens portés disparus, en coopération avec tous les membres de la Commission tripartite. Il a engagé le Koweït à hâter le processus d'identification des dépouilles trouvées à Samaoua en 2019 et en 2020. Le représentant du Koweït a assuré que les laboratoires médico-légaux de son pays faisaient tout leur possible pour mener à son terme le processus de tri et d'identification des restes humains qui leur avaient été confiés. Il a réaffirmé que le Koweït était absolument attaché et déterminé à achever ces analyses dès que possible.

13. Le 10 mai, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est entretenue avec le Directeur de la Direction des droits humains du Ministère iraquien de la défense, Thaer Saad Abdullah. Celui-ci a confirmé que la Direction était résolument engagée à contribuer au travail sur les dossiers des personnes portées disparues et collaborait quotidiennement avec les services de sécurité et de renseignement afin d'évaluer la crédibilité des témoins et affirmé qu'elle était décidée à effectuer des visites sur le terrain pour examiner les éventuels sites d'inhumation dès que les restrictions seraient levées. Ma Représentante spéciale adjointe a rappelé que le dossier Iraq-Koweït constituait une priorité pour la MANUI et que celle-ci demeurerait fermement déterminée à faire des progrès tangibles sur cette question.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

14. Aucun fait nouveau notable n'est survenu pendant la période considérée au regard de la restitution des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

IV. Observations

15. Compte tenu des difficultés que continue de causer la pandémie de COVID-19, je félicite les Gouvernements irakien et koweïtien pour les progrès notables qu'ils ont accomplis tout au long de l'année écoulée concernant la recherche des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. L'identification des restes de 10 autres personnes figurant sur la liste des personnes portées disparues depuis 1991 tenue par le Koweït constitue une nouvelle étape importante qui aidera les familles des personnes disparues à tourner la page. Après 30 ans, elles peuvent maintenant donner à leurs proches une sépulture digne de ce nom. Je présente mes condoléances les plus sincères aux familles des personnes portées disparues. Je félicite la Direction générale des preuves pénales du Koweït d'avoir mené à bien avec rigueur cette procédure complexe d'identification après tant d'années et l'encourage à persévérer dans son engagement.

16. Grâce à la persistance et à la coopération de tous les membres du Mécanisme tripartite, sous la direction avisée du CICR, 30 dossiers de personnes disparues depuis 1991 ont été classés depuis novembre 2020, ce qui représente une avancée importante et témoigne du travail résolu qui a été inlassablement mené pour produire des résultats substantiels.

17. Les efforts que le Ministère irakien de la Défense a continué de déployer pour prendre contact avec de nouveaux témoins afin d'obtenir des informations et des pistes concernant les éventuels sites d'inhumation sont de la plus haute importance et témoignent sans ambiguïté de la détermination de toutes les parties à poursuivre les recherches sans relâche tant que toutes les personnes portées disparues n'auront pas été retrouvées. J'espère vivement que la situation épidémiologique s'améliorera et que les restrictions liées à la COVID-19 s'assoupliront suffisamment pour que les missions sur le terrain et l'exploration des éventuels sites d'inhumation reprennent.

18. Faisant fond sur les bons résultats obtenus, j'encourage vivement le Ministère irakien des affaires étrangères à reprendre la recherche des biens koweïtiens encore manquants, en particulier les archives nationales.

19. Ma Représentante spéciale pour l'Iraq, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale et le personnel de la MANUI restent déterminés et pleinement engagés à promouvoir et à faciliter les efforts à l'appui de cet important mandat.